MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 16 FEVRIER, 1849.

13 \$ 3 LA SEANCE D'HIER.

Les débats sur la question de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838 ; la saite .- L'hon. M. Price. -M. le solliciteur-general Blake; son magnifique discours .- Scène orageuse; applaudissements et huées des guleries; temulte de la Chambre; bataille dans les galeries; seance d huis-clos.

Mardi, l'hon. M. Lafontaine a proposé ses résolutions au sujet de l'indemnité, en disant que ce n'était pas là avait de la decupe l'attention du parlement. L'hon. M. Sherwood fit motion d'en renvoyer la considération à dix jours. L'hon. M. Cameron (de Kent) prit alors la parole, et montra que cet amendement n'était fait que dans le but de gagner du temps, et faire de l'agitation pon gre malgré. L'hon. M. Hincks lui saccèda, et après être demandé qui avait causé l'insurrection de 1837, il répondit que c'était MM. les tories qui l'avaient provoquée par leur conduite inconstitutionnelle dans le gouvernement.Il ajouta que l'on avait pavé £40000 au H. C. à même le revenu de la province pour l'indemnite des pertes de 1837 et 1838; il ne voyait pas pourquoi on refuserait aujourd'hui de rendre justice au Bas-Cana puisqu'il s'agit de suivre le même principe. M. le Dr. Nelson, ayant été particulièrement attaqué par le membre pour Sherbrooke au sujet de sa participation aux événements de 1837, se leva alors, et fit le meilleur discours que nous lui ayons encore entendu prononcer. Il fit voir toutes les causes de l'insurpection de 1837, montra qu'il s'était sacrifié avec 6 ou 7 compatriotes, en allant volentairement en exil aux Bermudes, afin d'avoir une amnistie générale pour tous ses autres co-sujets concernés dans les mêmes troubles. Il finit par dire qu'il n'avait jamais été rebelle à la voix de son pays, et qu'il croyait encore que lorsque les lois ne protégent pas le citoyen, celui-ci doit se proteger lui-même. Sir Allan McNah parla ensuite fort au long et traita les Canadiens-Français du titre d'étrangers (foreigners)!! L'hon. M. Price lui succéda ; et lui dit qu'il était peu parlementaire de continuer à donner comme ayant été dit par un membre ce que ce membre niait absolument avoir dit. If y cut a ce sujet une vive altereation. après quoi M. Price continua jusqu'à six heures, auquel temps l'orateur ajourna la Chambre à hier.

Hier done, à deux heures les debats sur la question de l'indemnité recommencerent. L'hon. M. Price reprit la parole, et, quoifqu'interrompu à tout justant par les membres tories, il leur fit passer quatre durs quarts d'heures. Mais le muiere discours sur cette question, (nous pouvons dire) de toute la session, a été celui de M. le solliciteur-général Blake : c'est un orateur de premier ordre, et bien que parfois il ait un ton un peu chanteur, néanmoins on s'accorde à regarder ce monsieur comme le meilleur orateur de la Chambre. Les tories le redoutent aussi, et voilà sans donte pourquoi durant les dix premières minutes ils affectèrent d'avoir sans cesse le sourire sur les tèvres. Mais bientôt les rôles changèrent. Les ultra-coaservateurs deviurent sérieux et n'eurent pas trop de to le leur attention pour écouter les reproches et tous les a guments irrésistibles que leur adressait M. Blake. Ce monsieur en effet youlut montrer au pays quelle est la loyauté de ces ultra-conservateurs, qui, con:me l'a si bien dit M. Blake, prétendent avoir souls de la loyauté en Canada. Remontant à 30 ans dans l'histoire du Parlement du Ham et du Bas-Canada, il fit voir que jamais les tories n'ont présenté une mesure en faveur des intérêts du peuple; jamais même ils n'ont cerit une ligne en ce sens libéral et patriotique. De temps à autre, les membres tories ictaient quelque exclamation, on semblaient vouloir nier les avancés de M. Blake; Mais l'Hon. membre était toujours prêt à leur repondre. C'était l'histoire en main qu'il leur parlait : c'était en leur lisant le récit de leurs actes anti-patriotiques, anti-populaires, qu'il répondait à leurs dénégations. Plus ils essayaient de se défendre, plus l'hou, membre montrait l'odieux de leur conduite. Enfin abordant les événements de 1837 et 38, l'hon, membre démontra à l'évidence qu'ils avaient été préparés, fomentés, par les tories eux-mêmes aidés des gouverneurs du temps d'alors: "L'honorable et brave Chevalier d'Hamilton, a ajouté M. Blake, prétend que sous l'avons appele, lui et ses amis politiques, des rebelles. Eh! bien, oui, M. Porateur, je soutiens qu'il en est ainsi. Les honorables membres ont toujours prétendu être loyaux, parce qu'ils défendaient, disaient-ils, la couronne d'Angleterre; et, pourtant durant ce temps ils foulaient aux pieds les intérêts du peuple. Ils ont été rebelles aux întéréis de leur pays.

Sir Allan McNab interrompt M. Blake en disant: " Si l'hon, membre ne retracte pas le mot de rebelle qu'il nous

M. Blotto-Ismaie, jamais.

Sir Allan McNab. - Puisque l'hon, membre ne veut pas refracter de moi de rebelle, je déclare en face du pays et de cette chambre qu'il a dit quelque chose qui tient du men-

Une partie de la galerie publique du côté gauche applaudit, et le reste et l'autre côté pousse des huées. Durant ce temps, M. Blake se lève et veut parler, mais Sir Allan Mc-Nab continue à se tenir debout et à parler, peudant que, de plusieurs points de la salle,les honorables membres crient à Fordre, et que l'orateur (l'hon. M. Morin) s'extenue de son rappeler les membres à l'ordre, à demander silence et à faire associates membres. Ce n'est qu'au bout de plusieurs à faire associates minutes qu'e le silence se fait ; alors il ordonne de faire vider les galeries, "car la chambre de doit pas souffrir qu'on viole ainsi ses privitéges." Plusieurs membres demandent de même qu'on vide les galeries, tandisque d'autres demandent le contraire et que le resu crie: " order, à l'ordre." Au milieu de ce tapage, plusieurs membres se levent tour à tour, puis pinsieurs à la fois, pour parter; mais l'hon. M. Morin les rappelle à l'ordre, et avant qu'il ait pu en one sir le silence, on en voit un sutre, puis un second, puis un troisième, (et c'est presque toujours du cô é gauche) qui se lève, au milieu des rappels à l'ordre, qui gestieule, frappe son pupitre, et prononce quelques paroles que nous ne bientôt la guerre va recommencer en Lombardie, où la vous acceptiez nos charges infiniment moins considérapouvous saisir, vû le tumulte difficile à décrire qui a lieu Russie soutiendrait les Autrichiens. Quant au Souve-

dans le moment. En effet, pendant ce tapage, ces interpellations, ces dialognes, ces mots entrecoupés, ces gesticulations, ces cris. ces rappels, etc.; les galeries, que on veut faire vider jettent par intervalle un hurral ou une huee et tont à coup dans la galerie de gauche s'engage une bataille. Comme nous nous trouvious dans la hoite des rapporteurs, nous ne pouvous savoir quelle a été la cause de cette petite émeute. Mais toujours estil que pendant au moius 7 ou 8 minutes la bataille a duré, malgré l'intervention d'un bon nombre de membres qui s'étnient dirigés de ce côté pour rétablir eux-mêmes l'ordre, et les rappels et les efforts de l'hon. M. Morin qui a montré une grande présence d'esprit et une fermeté fort à sa louange. Il nous est impossible de décrire l'aspect de la saile en ce moment. Tout le monde en esset était debout, les membres se croisaient en tous sens, les dames s'échappant des galeries traveraient la salle des séances, pendant que bon nombre de spectateurs des galeries se refugiaient dans l'enceinte réservée aux membres afin de s'éloigner de la scène du tumulte, et que l'on n'entendait que des cris, des rappels, un vacarme à rendre sourd. A force de patienter, et grace en grande partie à la fermeté de l'hon. M. Morin, les galeries ont pu se vider, puis les coulisses ont en e même sort, et finalement les boîtes des rapporteurs effet que les Anglais ont été battus dans deux engageont suivi le même exemple, et la chambre a délibéré à huis clos. Au hout d'un quart-d'heure (à 6 heures), lu le plus sérieux, les Sikhs n'ont pas été mis en fuite. ennee a été levée, l'affaire devent être reprise au-

Nous regrettons infiniment une scene pareille à celle l'hier, et nons ferons le moins de remarques que nons courrons, afin de ne pas donner lieu à une discussion icerbe et propre à prolonger l'agitation. C'est aussipourquoi, réflexion faite, nous ne répétons pas ici plusieurs cris proférés pendant le tumulte et dont quelques ans, tout en étant calculées à compromettre gravement quelqu'un qui n'est pas an Parlement et qui ne sontient oas même le Ministère, auraient encore pour effet d'en cenimer les haines et de prolonger l'excitation. Nous de rons cependant remarquer que cette seène de désordres l'aurait pas eu lieu, si depuis six au luit jours la Presse Iltra-conservatrice ne prenaît à tâche de fomenter les mauvaises passions et les préjugés de races pendant que les Membres du Parlement appartenant au même parti lui font écho dans l'enc i ne L'egislative. Neannoins nous espérons que, si les Tories continuent à en rgir ninsi, la Presse libérale sera là pour empêcher de emblables désordres de se renouveler, et les réformis es éviteront les occasions de susciter des querelles oudes uttes entre eux et les conservateus. C'est ainsi que nous avons la confiance et la certitude (pai l'expérience du passé) qu'à l'assemblée conservatrice de demain soit ui Marché Bonsecours, il ne sera donné aux Tories anenn prétexte pour sortir des bernes légales et provoquer les immultes on des rixes. Que nos concitoyens conservateurs tiennent leur assemblée, c'est leur droit notre devoir à nous est de leur laisser la jouissance de eur droit, et de fuire tout en nous, en toute occasion pour le maintien de la paix et du bon ordre.

LA PRESSE TORY.

Comme nous le présagions dans notre dernière feuil e, l'assemblée législatives a adopté une adresse à S E. le gouverneur général demandant la démission de M. Vansittart comme officier du gouvernement. Il n'est pas dit que M. Vansittart doive payer les frais de son proces; mais nous supposons que la contume est qu'i loit en être ainsi. Nous espérons que cet exemple sera un avertissement pour tout officier rapporteur qui voudrait en aucun temps manquer aux devoirs de sa charge, et qui, loin d'agir en officier impartial, ferait tout en lui pour servir les intérêts d'un parti. La presse tory jette les hauts cris à ce suj. t; mais le mieux est de la laisser crier. C'est plus par habitude que par toute autre raisous qu'elle entre en fureur en cette occasion. Elle devra se calmer bientôt; car elle nime beaucoup les abonnés et les annonces, et elle n'agit jamais que par ce motif et en haine des Canadiens-Franse, avait déclaré ne vouloir plus publier les faits, gestes ou discours d'un certain colonel, seigneur, et membre du parlement. Mais le journal n'a pas tenu proquelques amis intimes du dit colonel, ajoute la rumeur, colonel n'y étaient pas publiés comme les autres, eux cesseraient de souscrire à ce journal-là et de lui envoyer leurs annonces. C'était-là une menace contre laquelle les dits propriétaires n'ont pas voulu regimber. Els ont courbé la tête, et dans leur humilité, ils ont dit aux auteurs de cette menace: " votre volonté sera faite!" Et ces hommes-la vanteront encore leur indépendance et leur liberté d'action? Oh! non; ils n'en ont pas; ils n'agissent que pour gagner le pain nécessaire à leur vie. et pour l'obtenir ils consentent voluntiers à se contredire et dédire du jour au lendemain!

QUELQUES ITEMS DE NOUVELLES.

En Angleterre, lord John Russell aurait voulu faire ın remaniement ministériel : il se sernit ugi d'un mivistère de coalition. Mais sir James Graham n'en vent pas, parce qu'il ne pent consentir à imposer un droit sur le grain. On ajoute que l'Angleterre ne ferait aux lois de navigation d'autres changements que le suivant: Ce serait d'admettre en Angleterre les produits de l'Asie de l'Afrique et de l'Amerique, après qu'ils anront été débarqués en Europe. Ce ne scrait, lit le Herald (auquel nous empruntons ces items), d'aucune utilité pour le Canada. Le cholers avait diminué un peu en Angleterre : le nombre total de cas avait ses besoins. été de 8854, dont 3961 avait été funcstes. Dans l'Inde, les Anglais auraient été victorieux (?) dans une suite d'escarmonches du 22 décembre au 3 janet environ quarante (?) soldats! Ces victoires auraient été remportées sous les ordres de lord Gough. On s'attendait à de nouveaux combats.

ENCORE QUELQUES ITEMS.

Québec nous donne quelques détails de plus. En Alle-

min-Pontife, les dernières nouvelles fernient croire que la France renoncerait pour le moment à son projet d'intervention à Rome, et que l'Espagne elle-même remettrait à plus tard des conférences qu'elle désire voir s'ouvrir relativement au rétablissement du Pape sur son trône à Rome. Ces deux puissances en seraient venues à la détermination d'attendre les procédés que se propose d'adopter le Congrès qui doit sous peu s'assembler à Bruxelles. A ce Congrès, c'est Sir Henry Ellis qui sem le représentant de l'Angléferre. Le Willmer et Smith's European Times croit que si l'Angleterre retirait sominfluence morale. PEnrope avant trois mois scrait engagée dans mie guerre generale." Mais elle ne retirera pas cette influence; elle veillera partout, et, ajoute le même journal, elle continuera à avoir les yeux sur la Russie qui médite toujours des envahis sements contre la Tv quie. Elle agira encore de concert avec la France pour maintenir la paix entre. Nuples et la Sicile, qui en effet continue. Mais à Rome; on dit que ce sera l'Autriche qui interviendra pour rétablir dans son autorité Pie IX, qui vient de menacer les habitants de Rome de l'excommunication. Quant à l'Inde anglaise, le rapport du Herald ne nous paraît pas correct. The Willmer et Smith's European Times dit en ments,et que dans un troisième, qui a été certainement mais ils ont pu emporter avec cux leurs bagages, leurs munitions, leur a tillerie et jusqu'à leurs morts et leurs blessés.

UN AUTR EVÊQUE DE TORONTO.

On nous informe que, mardi dernier. Sa Grâce Mgr. l'arrhevêque de Québec a reçu du Souverain Pontife des bulles qui nomment évêque de Toronto le très révérend père ! arkin. Mgr. Larkin est avantageusement commi en Canada et aux Etats-Unis pour ses commissances, ses telents et son áloquence remarquable. Ce n'est qu'après plusieurs refus de bi part du révérend. Père ain-i que de M. De Charbonnel, que le St. Siègnen est venu à la décision que nous annonçons aujourd'hui. Mgr. Larkin est agé d'environ 45 ans.

LES PERTES DE 1837 ET 1838.

Nons extrayons de l'excellente correspondance Monréalaise du Journal de Québec les passages suivants qui échirciront pour nos lecteurs la question de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838, et nous exempteront nous-même de traiter ce sujet plus au long pour le mo-

" La discussion sur l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838, doit venir demain et produira de brûlants débats; il est probable que dans cette longue et ardente réminiscence du passé les personnalités occuperent une

"M. Cayley a fait imprimer et doit proposer des amendements aux résolutions de M. Lafontaine, lesquels amendements ont pour objet de faire une distinction entre ce qu'il appelle les ioyaux sujets de 🖎 Majesté et ceux qui, suivant lui, me le sont pas. Il vent que l'on récompense les loyaux sujets, puisqu'ou a umlistie coux qui ont porté les armes contre le souverain ; il vent de plus que les pertes loyales soient payées a même le revenu des licemes dans le Bas-Canada comme elles l'ont été dans le Haut-Canada.

"Ces propositions seront rejetées par la chambre et avec indignation par le Bas-Camida qui a souliert dans quelques-unes de ses parties, jusqu'à la provocation jusqu'à la rebellion de la part du gouvernement d'alors que lord Durham a flétri, et de la part de beaucoup de spoliateurs, de voleurs que l'ont veut bien décorer du nom de loyal aujourd'hui comme on le fescit alors. Suivant eux, il est plus prudent et plus politique de discuter les pertes que de discuter les intentions de conx qui ont souffert des événements de 1837 et 1838. Divicais. Nous connaissons en particulier un journal tory ser en deux camps les réclamants, c'est donner de la de Montréal, qui, lors des poursuites intentées à la pres- vie aux rancunes et aux haines qui ont fait tant de mal aux pays. Les uns ont en des titres de noblesse pour avoir précipité gloriousement un vapeur embrase dans la chûte de Niagara, d'autres ont été décorés de messe; et en voici la raison. Un certain encanteur et plus d'honneurs encore et de places lucratives pour avoir fabrique l'Union; pourquoi ces mêmes hommes auraient fait savoir aux propriétaires du journal en et ceux qui les suivent se plaindraient-ils que l'on inquestion, que, si les discours parlementaires du renommé demnisat faiblement ceux qui ont été pilles par leurs sicaires?

. " En verta de l'acte d'Union, le revenu des licences du Haut-Canada fesuit partie du fond consolide. Avant l'Union la chambre du Haut-Canada s'était engagée à payer les pertes des " loyaux " au montant de £40,000 mais n'ayant pas d'argent elle n'avait pas exècuté ses engagements. Ces £40.000 ne formèrent pas partie des charges du revenu consolidé, et le paiement en fut laissé à la charge du Haut-Canada seul. L'ex-administration proposa de payer ces £40,000 avec le revenu des licences du Hant-Canada qui se montaient alors à 9 ou £11.000 louis je ne me rappolle pas bien; et pour adoucir la pilule, elle inséra dans l'acte des municipalités du Bas-Canada par laquelle le revenu des licences du Bas-Canada qui formait aussi partie du revenu consolide, mais qui ne se montait en tout qu'à £5.000 aunuellement, serait partage entre toutes les localités, proportionnellement an produit des licences dans chacune

"Au premier abord cette proposition pouvait paraître juste, et elle l'ent été si les revenus comme les charges des deux provinces n'eussent pas été consolidés par l'union et que chacane des deux provinces se fût trouvée dans Pobligation de payer ses dettes comme de pourvoir à

" L'on choisit une source particulière de revenus qui donne plus dans le Haut que dans le Bas-Canada, et l'on émet cette proposition, absurde qu'il est juste que vier; ils y avaient perdu un grand nombre d'officiers le Haut-Canada ait plus parce qu'il donne plus. Le Bas-Canada n'aurait aucune objection à accepter un parcil principe comme base d'action. Il dirait au Haut-Canada: "Commencez par payer à même les seuices de revenu qui vous étaient propres lors de l'Union, le million et demi que vous avez dévoré seul; ensuite sé-Une seuille extraordinaire du Morning Chronicle, de parons nos sources de revenu, les plus petites comme les plus considérables, et alors nous cesserons de nous magne, on s'attend toujours que le futur empereur sera plaindre et de nons récrier contre les injustices de l'Ule roi actuel de Prusse. Quant à l'Antriche, elle continue pien. Mais si nous avons accepté vos lourdes charges à avoir des succes contre les Hongrois. On s'attend que evec vos petits revenus pris en somme, il faut bien que

AFFAIRES DE ROUTINE. ASSEMBLEE LEGISLATIVE JEUDI, 8 FEVRIER 1849 .- Vingthuit pétitions sont présentées et déposées sur la table ; Pétitions reçues et lurs :- De Etienne Langlois et autres, demandant une indemnité pour des pertes essuyees par eux durant les troubles de 1837 et 1838; Du revérend P. J. Bedard et autres, missionnaires des townships, demandant une concession de 200 acres de terre dans chaque townshif; pour le soutien d'on missionnaire; De Thos. Kelly et autres, membres da clerge catholique romain, et autres, de la paroisse de Prescott, demandant qu'il soit fait des dispo-itions pour mett e le collège, de Régiopol's sur un pied stable et permanent : De H. Lemesurier, eer., vice-président, au nom da bureau de commerce de Québac, dem indant de l'aida pour construire un chemin de fer de Québec à l'extrémité mest declarprovince; De H.: Lemesuries, ear, vicesprésidont, au hom do bureau de commerce de Q ebec, demandant certains amendements, à la loi des banqueroutes; De N. Hardy et nutres, du counté de Portneuf, se plaignant des inconvenients de la tenure seigneuriale et demandant redressement; De P. Forgues et quires, de la paroi-se de St. Michel demandant qu'il zoitre nédiéaux maux qui résultent des emberges licenciées, en y substituant des maisons de tempérance; De James Evans et autres, institueurs protestants de la cité de Quehec, se plaignant de n'avoir pas reçu la subvention du gouvernement pour leurs écoles dépuis 1836, et dema-dant justice; Du conseil municipal du comté de Portneuf, demandant la révocation de l'acte des municipalités de paroisses; Du Revérend P. Honorat et autres, du Saguenay, demandant l'adoption de certaines mesures pour tenir ouvert le chemin mi conduit a St. Laurent ; De J. B. Braschand et autres, de Montréal demandant un certain amendement à l'ordama acc 3 et 4 Viet, chap. 31, relativement au paisment des péages, sur les chemins à burières des environs de Montréal; De M. A. Primeau et A. A. Trottier, de Ste. Vantine, demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière Chateaugnay, et de faire certains chanies de madriers en rapport avec ce pont ; De James Voljar, messager du conseil legislat f, demandant une pension de retraite; De O. E. Casgram, cer., et autres, du comté d'E-ex étantres lieux, de la partie inférie re du comte de l'Islet, demandant la translation de bureau d'enregistrement du dit comté de la 1 croisse deSt. Thomas à la paroisse de l'Islet; Du révérend F. X. De age et aut es, de la paroisse de l'Islet, demandant de l'airle pour la construction d'un quai et déboreadere dans cette parsisse; De P. M. Partridge et autres, comptables et gardes in gasin de la cité de Québec, demandant que toute mesure près ntée à la chambre pour modifier la loi des banquerontes contienne quelque disposition pour la protection de leurs intérêts .- M. Watts fait rapport des résolutions relatives à la decision de consté sur l'élection confestée de Waterloo. Sur motion de M. Notman, le greffier de la couronne en chancellerie commarait, et amende le rapport de l'élection de Waterloo, en biffant le nom de M. Webster et insérant celui de M. Ferguson; M. Fergus in alors prête serment et prend son dege ; Sur motion de M. Notarin, il est or louné que M. l'Orateur lance des assignations aux derniers députés-officiers-rapport urs des townships de Waterloo, Hollant, Sullivan et Aarhut, pour comparaître à la barre de cette chambre, lundi, e 12 mars prochain, pour répondre de leur coniune comme tels officiers-rapporteurs, et que les dites assigentions soient transmises au shérif du 'district de Willingon pour our significes and altered pules-otherers-repporteurs respectivement. L'Hon. M. Lafontaine présente,-Réponse à l'adresse du 14 juillet, 1847, demandant copie de la correspondance, etc., au sujet de l'administration du boreau d'enrégistrement du ci-devant listrict municipal de Dorcheser par Edward Prown, écuy v ; Aussi, - Réponse à une ndre-se du 23 di mois dernier, dem indent un état du reveau perçu par le shérif du district de Monacca. l'Hon M. Price présente-Réponse à un refresse du 14 juillet, 1847. demandant un état du revenu perç i par William Morrison, ni sa qualité d'agent des terres de la couronne.--Petitions renvoyées,à des comites :- De George B. De Baucherville de Mestreni.-De John Molson et autres, au com de la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et la ligne provinciale, - De M. A. Promore, et A. A. Trottier, de Sie. Martine, -- De Amable Archambau!t et nutres, de l'Assomption, - Des dames Réligionses de l'Hôtel-Dieu de Montreal -orde John Charlt in et autres. M. Dumas présente un b'Il pour autoriser Alexandre M. Delisle et autres, à ériger un pont de péage sur la rivière Jesus, et pour d'autres objets y mentionnes; densième lecture, mardi prothain; Sur motion de M. "atVitt, la chembre approave le deuxième rapport du comité permanent des dépenses contingentes et n e adresse est votée demandant 25000 centant nour subvenir aux dépenses contingentes de la chambre. M. Davignon presente un bill pour incorporer "Pinstitut canadien de Montréal "; deuxième lecture, mardi prochain. Sur motion de M. Chabot, la chambre ordonne l'impression de a pétition de Joseph Légaré e autres, de la cité de Quebec, relative aux intérêts des débentures de l'incendie de Québec. Sur motion de M. W. H. Scott la chambre se forme on comité, pour délibérer sur la convenance d'amend r l'acte des chemins à barrières de Montreal, et passe une résolution dont il sera fait rappert demain. L'Hon, M. Badgley présente les trois bill-suivants ; - Bill pour amender l'acte du Basst anada 6 Gud. IV. intitulee : " Acte pour abroger certaines parties d'une ordonnance y ment innue concer-" nant les personnes à admettre à la pratique de la loi ou o comme notaires dans cette province, " deuxième lecture le 19 courant; Bill pour incorporer certaires personnes sous le nom de " société de discipline de la prison de Montréal " Douxième lecture jeudi procham; Bill pour incorporer les membres de l'église presbytérienne du Canada en con-nexion avec l'église d'Écosse; Deuxième lecture, jeudi prochain. Sur motion de M. Fortier, le comité nominé pour faire une enquête sur le système suivi pour la distribution de la "Gazette du Canada, " reçoit instruction de faire enqué e sur le mode de distribution des statuts provinciaux dans le Bas-Canada, l'Hon, M. La Terrière présente un bill pour autoriser les habitans résidant et occupant des tertes dans les nouveaux établissement sur les bords du Saguenay, formant la seconde division municipale da comté, à y établir un conseil municipal et pour d'autres objets ; deuxième lecture; joudi prochain. M. Seuvageau fait rapport de la résolution suivante, passée en counté mardi dernier, inquelle est approuvée : - Résolu, Que des subsides scient accordes à sa majesté. Sur motion de M. Hincks, la chambre décide de délibérer en comité, mardi prochain, sur les subsides accordes à sa majeste.

Projet d'Acte pour amender la loi relative à l'admission des avocals, procureurs et praticiens en loi, dans le Bas-Canada. 🕟

(Après les considérants et le préambule, on lit;) Et il est statué par la dito autorité, que tontes personne ou personnes qui auront pris ou prendront le degre de ba-